

Arrondissement Sud-ouest

Compte rendu et commentaires

Par Marcel Sévigny

5 ÉluEs

Jacqueline Montpetit, Mairesse

Line Hamel, conseillère ville (Pointe St-Charles/St-Henri),

Pierre Fréchette conseiller arrondissement (Pointe St-

Charles/St-Henri), Jean-Yves Cartier conseiller de ville,

Ronald Bossy, conseiller d'arrondissement (Énard-Côte St-Paul)

Population de l'arrondissement: 69 000 personnes

Séance du Conseil d'arrondissement du 5 juin 2007

Avertissement : Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force citoyen sur des bases autonomes. Ce qui signifie qu'une véritable démocratie ne pourra être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

En manchette :

- **La saga des terrasses sur le boul. Monk continue de susciter la controverse.**
- **Le laxisme de l'arrondissement en matière de bâtiments dangereux**
- **Le contrat de ville ce n'est pas pour des études**
- **À la recherche des résidences clandestines ?**

Commencé à 19 :05 la séance s'est terminée à 20:55. Environ 35 citoyenNEs étaient présentEs. Un bon nombre d'entre eux étaient sur place au sujet de la controverse qu'engendre le projet pilote des terrasses du boulevard Monk. Mais, somme toute, un menu bien léger sur l'ordre du jour.

Questions du public :

- **La saga des terrasses sur le boul. Monk continue de susciter la controverse.**

Une nouvelle offensive de citoyenNEs s'est déroulée au conseil d'arrondissement concernant le projet pilote des terrasses sur le boulevard Monk. En effet, 7 des 15 questions de la période allouée aux citoyenNEs ont été sur le sujet. Une nouvelle liste de 130 noms s'ajoute à celle des 280 signatures déjà déposées au conseil le mois précédent.

Le seul objet nouveau de cette saga est le fait que les éluEs bloquent actuellement sur l'idée qu'unE représentantE des citoyens participe au comité de suivi mis en place par l'arrondissement, ce qui soulève la colère de ces derniers.

- **Le laxisme de l'arrondissement en matière de bâtiments dangereux ?**

Un militant du POPIR comité-logement et aussi résident du quartier Saint-Henri est venu demander que l'arrondissement fasse une intervention sur un bâtiment dangereux à l'intersection des rues St-Philippe et St-Antoine et abandonné depuis de très nombreuses années. Des morceaux de l'édifice tombent sur le trottoir.

Jusqu'ici, l'arrondissement a fait installer quelques barricades sur la rue St-Philippe. Mais à l'évidence le POPIR trouvait que c'était tout à fait insuffisant.

Aux questions de "quelles mesures entendez-vous prendre afin que le propriétaire entretienne adéquatement son bâtiment ?" et " Peut-on envisager d'exproprier le bâtiment pour en faire un projet

de logement social?" la Mairesse a répondu et je cite "Nous ne sommes pas en mesure de vous répondre".

Voici la réponse à l'attention de la Mairesse et du POPIR.

- 1- L'arrondissement constate le problème et envoie un avis au propriétaire indiquant la date limite pour une intervention afin de sécuriser le bâtiment;
- 2- Si le proprio, ne répond pas, l'arrondissement sécurise lui-même le bâtiment et envoie la facture au proprio.

Cette procédure est connue à la Ville depuis de nombreuses années et seul le manque de vigilance et le laxisme des autorités (fonctionnaires et éluEs) est ici en cause.

➤ **Le contrat de ville ce n'est pas pour des études**

Le contrat de ville est un programme qui permet aux réseaux communautaires de divers quartiers de réaliser des projets d'intervention. Le Conseil des AînéEs de Pointe-Saint-Charles s'est vu refusé une subvention de 4 000\$ pour réaliser une étude concernant les besoins des aînées en relation avec le projet d'habitation prévu à l'intérieur du projet Nordelec. Il semble clair selon la Mairesse que le programme de finance aucune étude, d'où le refus.

Thérèse Dionne a déploré cette situation mais a toutefois indiqué que le Conseil ne ferait pas de pression. Elle a plutôt demandé que l'arrondissement Sud-Ouest aide le Conseil à trouver des fonds pour cette étude à quoi Mme Montpetit a répondu "on va trouver le moyen".

Cette étude me semble tout à fait pertinente et pourrait servir l'ensemble de l'arrondissement puisqu'elle pourrait peut-être faire la lumière sur le fait que ces projets d'habitation pour les aînées (enfin les quelques projets actuellement existants) ont de la difficulté à trouver preneur à cause des coûts élevés de loyer. Le Conseil des AînéEs de Pointe-Saint-Charles semble être plutôt inquiet que le projet prévu ne soit pas accessible financièrement pour ceux et celles qui en ont besoin.

Que dit le Groupe de ressources techniques (GRT) qui mène le dossier ?

Autres décisions de l'arrondissement

Article 20.08 – À la recherche de résidences clandestines ?

Une entente de collaboration entre le CSSS Sud-ouest et l'arrondissement Sud-ouest pour repérer l'ensemble des résidences où se trouvent des "clientèles vulnérables" comme dit le jargon technocratique, c'est-à-dire des personnes souffrant de maladie mentale. Il semble que l'on voudrait repérer par le fait même des résidences clandestines existantes, ce que ne dit pas clairement les feuilles d'information que j'ai pu consulter.

Une entente particulière sur le même sujet doit être conclue avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (dossier 1070322008).

6 juin 2007